## Canadien National et Air Canada

Je suis également d'accord avec le député néo-démocrate qui a déclaré que ce genre de question avait beaucoup d'importance. Lorsqu'une injustice est commise, que ce soit envers une personne, un millier de personnes ou même un million de personnes, a-t-il déclaré, le nombre de victimes importe peu; il faut corriger l'injustice. Mon ministre partage ce point de vue et les députés peuvent être sûre que nous tiendrons compte du problème porté à notre attention par cette motion et d'autres requêtes que nous avons reçues et que nous proposerons des mesures législatives pour remédier à la chose.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: L'heure réservée aux initiatives parlementaires est écoulée et je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET AIR CANADA

PRESTATION DE FONDS POUR FAIRE FACE À CERTAINES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET GARANTIE DE CERTAINES VALEURS ET DE CERTAINES DÉBENTURES

La Chambre reprend l'étude du bill C-5, tendant à autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le le janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport avec des propositions d'amendements.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'ai constaté avec intérêt que le ministre des Finances (M. Turner) et moi-même sommes arrivés ici les premiers ce soir. J'ai cru un instant que nous serions les seuls à débattre ce bill. Après le discours du député de Trinity (M. Hellyer) j'ai l'impression que le ministre des Finances en a déjà assez des clés rouges.

Nous sommes saisis aujourd'hui du bill C-5, loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada. J'ai eu l'occasion d'en parler quand c'était le bill C-164. Il nous revient maintenant comme bill C-5. Les amendements concernant la suppression des 5 millions et demi qui devaient être dépensés pour des hôtels, et des 8.8 millions pour la Tour CN seront mis aux voix, de même que quelques amendements relatifs aux administrateurs et cadres. Le 8 janvier 1974, j'ai eu l'occasion de faire les remarques suivantes:

Il ne m'est pas difficile d'appuyer ces deux amendements. Même si le Canadien National s'occupe depuis toujours d'hôtels, ces amendements signalent, à mon avis, que le Parlement s'inquiète de toutes ses nombreuses ramifications. Le CN devrait être obligé d'emprunter à d'autres sources l'argent nécessaire aux hôtels, à la télévision dans les hôtels, et aux curiosités touristiques à Toronto.

Au cours de ce discours, j'ai fait allusion à l'hôtel Mac-Donald et à certaines choses que je considérais comme des motifs d'inquiétude pour l'administration. Eh bien justement, il y a quelques mois, je suis descendu à l'hôtel MacDonald pour un congrès, et les faits ont corroboré mes paroles. Nous étions censés nous inscrire à 2 heures, mais la plupart des invités faisaient encore la queue bien après 8 heures avant de pouvoir d'aller dans leur chambre. Je dis cela en passant, comme preuve des nombreuses expériences des députés dans beaucoup d'hôtels du Canadien National.

Je voudrais maintenant me reporter à la page 29:9 du compte rendu des délibérations du comité permanent des transports et communications, où le député de Vegreville (M. Mazankowski), parlant d'une société d'avocats-conseils, fit les remarques suivantes:

La société en question fait énormément de travail à l'étranger. Monsieur le président, si l'exploitation des hôtels du Canadien National n'est pas rentable, le comité pourrait peut-être recommander, au cours de ses délibérations, que l'hôtel ait recours aux services de CANAC pour en examiner l'exploitation en vue de l'améliorer.

Cela me semblait une excellente idée. Le député ajoutait

L'hôtel Macdonald, à Edmonton, se trouve idéalement situé dans cette ville très active. Il n'a réalisé que \$15,000 de bénéfice en 1971 et \$30,000 en 1972. Il y a donc, de toute évidence, quelque chose qui ne va pas.

Je pourrais ajouter à cela que comme environ 8.3 millions de dollars ont été investis dans cet hôtel, il est évident que quelque chose ne va pas. Et le député de poursuivre:

En tant que députés, il nous appartient certainement d'attirer l'attention du CN et du public sur cet état de choses.

Le député de Crowfoot (M. Horner), qui est le président du comité, s'est exprimé en ces termes:

M. Mazankowski, vous êtes un homme d'affaires avisé et vous savez que certaines années, il faut faire des dépenses pour rénover, remettre un état ou moderniser vos installations. Je crois que c'est ce qui se passe en ce moment pour l'hôtel Macdonald. Je sais que les travaux d'agrandissement visent à le rendre plus rentable et j'espère que le bénéfice réalisé par cet hôtel sera plus élevé l'an prochain.

Voici le point qui a été souligné et sur lequel j'aimerais insister; le député de Vegreville a ensuite déclaré:

Monsieur le président, toute entreprise saine produira ses propres capitaux pour rénover ses installations.

• (2010)

Le premier souci du CN devrait être d'améliorer le transport ferroviaire, non de s'occuper d'hôtels et d'immeubles. Même si des considérations aussi ordinaires que la sécurité des chemins de fer et l'amélioration du transport des céréales n'ont pas l'attrait et le prestige de la tour du CN, elles sont, néanmoins, de la plus haute importance.

Le bill prévoit des dépenses pour la propriété ferroviaire, les embranchements, du nouveau matériel, etc. Ce qui m'amène à commenter certaines dépenses pour 1972-1973 et d'autres suivant 1974. Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je dirai que nous pourrions utiliser cet argent ailleurs, par exemple, pour l'acquisition de wagons couverts, de wagons-trémies, l'amélioration des voies et autres choses nécessaires au transport des marchandises d'un bout à l'autre du pays.

[M. Cafik.]